

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PAUL FLAUGNAC

Le 11/10/2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL FLAUGNAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Présents : BOUZERAND FLORENCE, CARLES ERIC, DELFAU JEROME, FAISANT MICHELLE, GIRMA ALAIN LABATTUT BERNADETTE, POUGET CLAUDE, RAYNAL GILBERT, RESSEGUIE MICHEL, RINGOOT MARIE CLAUDE , RUAUX BEATRICE, TEULIERES MONIQUE, SCHROEVEN RITA, DEILHES MICHELE, GIBERT PASCAL, REGEASSE DOMINIQUE, CLARY JOSETTE, TAMAGNONNE SERGE,

Représenté(s) :

Absent(s) excusé (s) :

MARTINEZ CLAUDE, MOURGUES SEBASTIEN, ROBERTIES SEBASTIEN, GARRIGUES JEAN MICHEL, MESLEY EMILIE, TREZIERES RACHEL, GIBERT BENOÎT,

A été désigné(e) Secrétaire : CLARY JOSETTE

1 Approbation du compte rendu de la séance du 31 août 2016.

2 délibérations

-2-1 : Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide de solliciter le Syndicat AEP et Assainissement du Quercy Blanc pour modifier le règlement de la participation financière des communes aux extensions de réseaux ou aux renforcements de réseaux lié à de nouvelles constructions, à hauteur de 50 % pour la commune et 50 % pour le Syndicat avec effet au 1^{er}/01/2017.

-2-2 : Monsieur Le maire explique au Conseil Municipal que le collège Emile Vaysse de Castelnau Montratier demande à ce que les aides accordés par le Conseil Municipal de St Paul Flaugnac aux élèves participant à des voyages scolaires organisé par le Collège sus cité soient directement versé aux familles.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Décide de verser les aides accordées directement aux familles.

-2-3 : Monsieur Le maire explique au Conseil Municipal que le chemin communal qui traverse le hameau de Pisseby est très étroit et que donc les véhicules de secours ne peuvent pas y circuler. Il propose un échange de terrain avec Mr Fournié Alain comme indiqué dans le document joint.

Les frais d'arpentage, de géomètre et de notaire seront supportés par la municipalité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

-2-4 : Monsieur Le maire explique au Conseil Municipal que la taxe d'aménagement des communes historiques de St Paul de Loubressac et de Flaugnac sont les suivantes :

Communes	Taux TA	Exonérations foncières
Flaugnac	2%	Néant
St Paul de Loubressac	1%	Néant

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fixer la TA à 1.5% pour l'ensemble de la commune nouvelle à compter du 01/01/2017.

-2-5 : Monsieur Le maire explique qu'en raison de la création de la commune nouvelle, la commune historique de St Paul de Loubressac n'est plus adhérente à Quercy Energie.

Il convient en conséquence de délibérer pour que la commune nouvelle adhère à Quercy Energie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Décide d'adhérer à Quercy Energie

- **2-6** : le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		6000.00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-6000.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
21312 - 106	Bâtiments scolaires		1000.00
21318 - 67	Autres bâtiments publics		5000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	6000.00	
TOTAL :		6 000.00	6 000.00

TOTAL :		6 000.00	6 000.00
----------------	--	-----------------	-----------------

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3 Ecole : effectifs :

Au vu des effectifs actuels et à venir , demande à faire auprès des services de l'inspection Académique pour la création d'un quatrième poste d'enseignant.

Afin d'améliorer leur confort, les repas seront pris dans la salle des fêtes pour les élèves du primaire. 10 tables seront commandées.

Présentation du plan de la cantine ébauché par le maître d'œuvre.